

Matières du tems. Septemb. 1715. 181
que pour la satisfaction qu'elle aura à prétendre du Roi de Suede, & pour la sureté qu'il lui faudra pour l'avenir contre les entreprises de ce Prince, après Dieu, *au Résultat des Conférences de Brunzwick, ou telles autres que Sa M. I. trouvera bon de proposer pour cet effet, &c.*

VIII. La conclusion de cette Déclaration du Roi de Prusse, laisse encore quelque esperance d'un accommodement entre les deux Rois, & même entre tous les intereffez dans la guerre du Nord; pourvû que l'Empereur & les autres Princes de l'Empire, interposent leur autorité, pour procurer à chacun la justice qui peut leur être dûë; en faisant observer les Traitez de Westfalie, dont la violation ne sauroit qu'être très dangereuse au repos de l'Empire d'Allemagne. Veritablement la paix du Nord, après Dieu, dépend des mesures que l'Empereur prendra pour la procurer.

La Paix du Nord dépend des mesures que prendra l'Empereur.

IX. On imprima en Hollande le 23. Juillet, la Lettre suivante, sous le titre de *Lettre de Mr. le Comte de Croissi à Mr. Ilgen*: elle explique des circonstances sur la matiere de la Négociation pour laquelle il est allé en Pommeranie: en voici la teneur.

Lettre de Mr. de Torci à Mr. Ilgen, sur les demêlez des Rois de Suede & de Prusse.

MONSIEUR,

UN Ministre autant occupé d'affaires que V. E. peut avoir facilement oublié les propositions que Mr. le Langrave, aussi bien que Mr. de Rotembourg, vous avoient déjà fait avant mon arrivée, & que j'ay eû l'hon-